

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES version du 01/01/2023

LES PRESENTES CONDITIONS SONT CONCLUES ENTRE :

ADIDOM SARL au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé 6 boulevard Edouard Herriot – 01000 BOURG EN RBESSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro 48419267900039 représentée par Mme Stalport Fanny et M Ceyzeriat Pierrick en qualité de gérants, après nommée « **ADIDOM** », Toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, souhaitant disposer d'un ou plusieurs des services informatiques proposés par la société ADIDOM ci-dessous dénommée le **client**, d'autre part

### ARTICLE 1. : OBJET, ACCEPTATION, MODIFICATION

**1.1.** Le présent document a pour objet de définir les conditions techniques et financières sous lesquelles ADIDOM s'engage avec le client. Les services proposés par ADIDOM concernent l'achat, la vente, la location, l'assemblage et la réparation de tous matériels informatiques, logiciels, accessoires et de tous produits bureautiques; la réalisation de toutes prestations de services dans le domaine de l'informatique, notamment de maintenance, d'installation, de dépannage, d'assistance, de formation (au magasin, chez les particuliers ou en entreprise), de numérisation, de récupération de données, d'audits, de conseils ; la sauvegarde externalisée de données ; la conception et la réalisation de sites Internet et de logiciels ; l'exploitation d'un centre d'accès à Internet, notamment en réseau, ainsi qu'à différents matériels informatiques et bureautiques.

En conséquence, les présentes conditions générales de vente et de services ont pour objet de détailler les droits et obligations de ADIDOM et de son Client dans le cadre de la vente de produits ou de l'exécution de prestations informatiques comme décrites à l'alinéa précédent.

**1.2.** Le client reconnaît avoir choisi en connaissance de cause les prestations de service correspondant à ses besoins et avoir reçu de ADIDOM toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement. Toutes les interventions effectuées par ADIDOM sont réalisées aux présentes conditions générales, consultables sur le site Internet [www.ADIDOM.fr](http://www.ADIDOM.fr). Toute commande passée par le client auprès de ADIDOM implique donc l'acceptation totale des conditions définies dans ce document.

**1.3.** ADIDOM se réserve le droit de modifier à tout moment ces présentes conditions, sans autre formalité que d'en informer le client par un avertissement en ligne et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne, consultables sur le site Internet [www.ADIDOM.fr](http://www.ADIDOM.fr).

**1.4.** Ces conditions générales de vente sont consultables sur demande, comme indiqué au dos des devis, fiches d'intervention et factures signés par le client préalablement à toute intervention. Toute commande passée par le client et signée auprès de ADIDOM implique donc l'acceptation totale des conditions définies dans ce document.

### ARTICLE 2 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE ADIDOM

**2.1.** ADIDOM s'engage à fournir tous les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des prestations décrites dans l'article 1.1 des présentes conditions générales. Dans la mesure où le bon fonctionnement d'un nouvel équipement, d'un logiciel, ou le résultat d'une prestation informatique, ne dépend pas seulement de la qualité des matériaux et logiciels installés et des services réalisés, mais aussi de facteurs indépendants de ADIDOM, tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur, ADIDOM ne répond que d'une obligation de moyen et non de résultat.

**2.2.** En aucun cas, la responsabilité de ADIDOM ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils prodigués,
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel ADIDOM n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance,
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de ADIDOM.

ADIDOM est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. ADIDOM s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer, dans des conditions optimales, les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente ou qu'un hébergeur tiers connaisse lui-même une interruption exceptionnelle.

En outre, la responsabilité de ADIDOM ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeure habituellement reconnu par les tribunaux et, notamment :

**1.** Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant au Prestataire au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de ADIDOM, alors ADIDOM, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou palier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude, dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure. Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourrait être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

**2.** Soit, encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- Détérioration de l'application,
- Mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle,
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

**2.3.** ADIDOM ne pourra être tenu pour responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, transmises ou mises en ligne par le Client, et ce, à quelque titre que ce soit.

**2.4.** ADIDOM ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux internet et de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, ADIDOM informe le Client que ces prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

**2.5.** En aucun cas, ADIDOM ne pourra être tenu responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par ADIDOM, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte d'exploitation & bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

**2.6.** Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et, par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de ADIDOM, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client au Prestataire pour la période considérée ou facturée au Client par ADIDOM ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de ADIDOM a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

**2.7.** ADIDOM se réserve le droit de ne pas assurer une prestation, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au domicile du client risquent de mettre sa sécurité en danger ou de compromettre l'intégrité du matériel.

**2.8.** ADIDOM s'engage à préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à tous les membres du personnel auprès duquel toutes mesures nécessaires devront être prises pour respecter la présente obligation.

**2.9.** ADIDOM s'engage à assurer la confidentialité des informations et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

**2.10.** ADIDOM s'engage à assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

### ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

**3.1.** Le matériel, les logiciels et les données du client ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite restent de l'entière et unique responsabilité du client. Le client reconnaît être informé des risques inhérents à toute manipulation informatique. Le client est informé que les prestations de ADIDOM (tout comme sa propre intervention) peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur ou du distributeur chez lequel il a acquis son matériel informatique. Il est également de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.

**3.2.** Pour tout service de réinstallation de système d'exploitation et/ou de logiciel, le client s'engage à fournir les supports logiciels originaux nécessaires : cd-rom, dvd rom, numéros de série et licences en cours de validité.

ADIDOM n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence. Le client est enfin informé que l'ensemble des frais afférents à l'exécution des prestations de ADIDOM sur site/à domicile et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatique engendrée par les manipulations effectuées par ADIDOM sont et demeurent à sa charge.

**3.3.** En cas de découverte de données illégales sur le/les support(s) d'un client, en particulier de données à caractère pédophile, l'ensemble des prestations sera stoppé. Le support (périphérique ou machine) sera scellé et sortira du cadre de la responsabilité de ADIDOM pour être déposé auprès des services de police compétents.

### ARTICLE 4 : CAS PARTICULIERS

Dans le cas de demandes nécessitant une expertise complète d'un logiciel ou impliquant du matériel trop obsolète, ADIDOM ne pourra prendre en charge la/les demande(s) du client.

**4.1** – Ne seront pas pris en charge : le paramétrage des périphériques non informatique, les logiciels spécialisés professionnels (dont l'installation et la maintenance sont du domaine de responsabilité de leur éditeur), les machines équipées de systèmes d'exploitation abandonnés par les constructeurs, tout logiciel ou machine sans licence autorisée ou valide, les demandes rentrant dans le cadre d'activités illégales, la programmation et le dépannage de programme modifié par un tiers, le dépannage de composant (remplacement d'une résistance sur carte mère ou écran par exemple).

**4.2** – Peuvent être exceptionnellement pris en charge (après étude et devis) sans obligation de résultat : les systèmes d'exploitation autres que Microsoft Windows 7 ou ultérieur (distribution GNU/Linux, Mac OS et autre systèmes d'exploitation alternatifs), les systèmes d'exploitation Windows pour serveur abandonnés par Microsoft, les dépannages sur ordinateur fabriqué artisanalement (avec un ou plusieurs composants non standard), dépannage de périphérique non informatique déjà configuré et actif (téléphone portable, iPhone, Android), données perdues ou effacées sur support magnétique usuel (disque dur, carte SD, mémoire flash)

**4.3** – Afin d'apporter le meilleur service possible, ADIDOM se réserve le droit de sous-traiter certaines opérations spécifiques auprès de ses partenaires.

### ARTICLE 5 : TARIFS

**5.1.** Les tarifs en vigueur pour les différents services proposés par ADIDOM sont disponibles par téléphone ou par mail à l'adresse [contact@adidom.fr](mailto:contact@adidom.fr). Les tarifs sont exprimés en euro HT pour les professionnels et TTC pour les particuliers, et sont systématiquement communiqués au client et validés d'un commun accord avant toute intervention.

**5.2.** ADIDOM s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

**5.3.** En cas de surcoût qui n'aurait pu être prévu avant le début d'une intervention, ADIDOM s'engage à en informer le client, qui est alors libre de mettre fin à la prestation. Dans ce cas, ADIDOM facturera la prestation déjà réalisée au tarif en vigueur le jour de l'intervention.

**5.4.** Dans le cadre d'un dépannage sur site, si le client ou la personne chargée de le représenter était absent sur le lieu de rendez-vous à l'heure convenue, empêchant donc l'exécution de l'intervention, le client sera facturé à hauteur d'une demi-heure de travail plus un déplacement.

**5.5.** Toute intervention par ADIDOM donne lieu à une facturation minimale d'une heure. Au-delà de la première heure, la facturation s'effectue par tranche d'heures supplémentaires indivisibles

**5.6.** Tout matériel déposé pour diagnostic/réparation et non réclamé dans un délai de 6 mois à compter de l'envoi de la facture ou du devis sera considéré comme abandonné par son propriétaire, et pourra ainsi être détruit par ADIDOM

#### ARTICLE 6. : CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

##### 6.1. Prestations sur site/à domicile :

Le règlement par le CLIENT bénéficiaire d'une prestation ADIDOM est fait en globalité immédiatement après la fin de la prestation (validée par la signature du bon d'intervention) directement au technicien par l'un des moyens de paiement suivant : virement bancaire, chèque personnel ou chèque de banque à l'ordre d'ADIDOM et espèces. Une facture électronique sera ensuite adressée au CLIENT, dans un délai de sept jours. Celle-ci stipulera la nature et la durée de l'intervention, ainsi que le montant réglé et le mode règlement en fonction du taux horaire en vigueur au moment de l'intervention.

##### 6.2. Prestation atelier :

Le règlement par le client bénéficiaire d'une prestation en atelier de ADIDOM est fait à la restitution du matériel au client par l'un des moyens de paiement suivant : virement bancaire, chèque personnel ou chèque de banque à l'ordre d'ADIDOM, espèces, cartes bancaires. Une facture électronique sera ensuite adressée au CLIENT, dans un délai de sept jours. Celle-ci stipulera la nature et la durée de l'intervention, ainsi que le montant réglé et le mode règlement en fonction du taux horaire en vigueur au moment de l'intervention.

**6.3.** Pour les entreprises/administrations/associations le paiement peut être réalisé au plus tard 30 jours après émission de facture soit par virement bancaire, chèque ou prélèvement automatique. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins, autre que ceux cités précédemment. Le non-respect des délais de paiement pourra entraîner une interruption temporaire ou définitive des services et abonnements

**6.4.** Le paiement des prestations effectuées à la suite d'un devis s'effectue en deux temps : un acompte de 30% à la signature du devis, puis le solde à l'échéance de la prestation. Pour les marchandises, le solde devra être payé à réception de ces dernières.

**6.5.** Avant la mise en œuvre de toute prestation, ADIDOM se réserve le droit de demander au client des garanties de solvabilité et de suspendre toute exécution en cas de réponse défavorable, sans qu'il puisse être réclamé de dommages et intérêts. ADIDOM se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou augmentation de taux des taxes existantes.

**6.6.** Modalités de paiement : Les abonnements payés d'avance sont garantis pour la période concernée. Étant donné l'usage courant de l'e-mail, le Client reconnaît qu'une commande ou un contrat signé par lui ou envoyé par e-mail a la même valeur que le document original.

**6.7.** Dans l'hypothèse d'un incident survenu avant le règlement libératoire, ce dernier ne pourrait servir à l'annulation de la commande ou à un retard de paiement. De même, en aucun cas un retard d'exécution ne peut entraîner la résiliation de la commande.

Tout impayé sera considéré comme un retard de paiement.

De convention expresse, et sauf report accepté par ADIDOM de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due par le Client au titre de la relation contractuelle l'unissant au Prestataire entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le Client au titre du Contrat,
- La possibilité pour ADIDOM de suspendre, d'interrompre ou de résilier l'exécution de toute commande ou prestation en cours jusqu'au complet paiement des sommes dues par le Client,
- L'application de pénalités de retard calculées par application à l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ou une mise en demeure préalable soit nécessaire.

En outre, tout Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de ADIDOM, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du Code de Commerce. Si les frais de recouvrement exposés par ADIDOM sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, ADIDOM pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification, et ce, sans préjudice de tous autres droits et dommages-intérêts auxquels il pourrait prétendre.

#### ARTICLE 7. : LIVRAISONS/ INTERVENTIONS

**7.1.** Les produits et prestations commandés par le client seront livrés/exécutés dans le délai indiqué par ADIDOM lors de la prise de commande. Les délais de livraison et d'intervention ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Tout retard de livraison ou d'intervention ne peut donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande ou la résiliation de la vente.

#### ARTICLE 8 – GARANTIE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

##### 8.1. Conditions générales

ADIDOM reste tenu de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du code de la consommation et de celle relative aux défauts de produit vendu, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil.

ADIDOM garantit le Client contre tout défaut de conformité des matériels et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fabrication des matériels et les rendant impropres à leur usage, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, pendant la durée indiquée sur le devis, le bon de commande, le bon de livraison ou la facture.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer ADIDOM, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de leur découverte.

Il est expressément convenu qu'après l'expiration de ce délai de 10 jours le Client ne pourra invoquer la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créance engagée par ADIDOM.

A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de ADIDOM vis-à-vis du Client, à raison d'un vice caché, ne pourra être mise en cause.

##### 8.2. Matériels

ADIDOM remplacera ou fera réparer les matériels ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

La garantie sur site, si elle est contractée, comprend l'unité centrale et l'écran, pièces, main d'œuvre et déplacements compris, sauf exclusion particulière prévue sur le devis ou l'offre acceptée. En cas de panne du matériel garanti non résolue sous 72 heures ouvrées, ADIDOM s'engage à prêter au Client un matériel permettant à ce dernier de poursuivre son activité. Il ne sera cependant pas procédé à la réinstallation des logiciels spécifiques non indispensables à l'activité du client.

La garantie ne s'applique pas aux consommables et ne s'appliquera pas en cas d'utilisation anormale ou non conforme aux usages du matériel.

Le remplacement des matériels ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

Les défauts ou détériorations des matériels livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation et/ou d'utilisation chez le Client ne pourront ouvrir droit à la garantie due par le Prestataire.

Est exclu de cette garantie tout dysfonctionnement qui trouverait son origine dans la fourniture d'une prestation ou d'une intervention effectuée par une tierce partie.

##### 8.3 Prestations

ADIDOM garantit que sa prestation est fournie avec toute la diligence et la compétence raisonnablement requise, et exclut toute autre garantie non stipulée explicitement. Il est soumis à une obligation de moyens.

Nos prestations sont garanties trois mois à compter de la date de la prestation, sous réserve du paiement effectif des factures concernées, et sous réserve qu'aucune modification (matérielle ou logicielle) n'ait été apportée par le client après l'intervention. Si ces conditions ne sont pas remplies, ADIDOM décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de ses prestations et ne pourra assurer aucune garantie ADIDOM rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux.

##### 8.4 Sauvegarde de données

Pour les clients ayant contracté le service de sauvegarde de données, la société ADIDOM s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer au mieux la sauvegarde des données. L'engagement de ADIDOM consiste exclusivement en la mise à disposition du service, à l'exclusion de toute garantie de résultat quant au choix des données sauvegardées par le Client.

Dans tous les cas, ADIDOM n'aura aucune obligation à l'égard du Client, notamment en cas de dysfonctionnement ou de difficultés de toute nature susceptible de survenir au niveau des équipements, réseaux, manipulation ou logiciels du client.

#### ARTICLE 9. : CONDITIONS SPECIFIQUES A LA VENTE DE MATERIEL

**9.1. Vente de logiciel informatique :** ADIDOM propose des logiciels informatiques à la vente. La responsabilité de ADIDOM ne saurait être engagée pour tout logiciel informatique acheté directement par le Client. ADIDOM n'est que revendeur de logiciel informatique. Sa responsabilité en cas de logiciel défectueux ne saurait être recherchée ni engagée.

**9.2. Livraison du matériel informatique :** Les matériels seront livrés au libre choix de ADIDOM, par ADIDOM lui-même ou par un transporteur tiers. Les frais de transport des Matériels, à la charge du Client, sont également indiqués par le devis. Les livraisons de Matériels pourront au libre choix de ADIDOM être globales ou partielles. Les délais de livraison des Matériels ainsi que le fractionnement de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité à la charge de ADIDOM et/ou indemnisation du Client à quelque titre que ce ne soit ni à aucune annulation des commandes en cours. Les Matériels seront accompagnés de la documentation prévue par le fabricant ou le distributeur desdits Matériels. Toute mention du délai de livraison sur le bon de commande ou tout autre document élaboré par ADIDOM n'ont qu'une valeur indicative. Le non-respect des délais de livraisons ne peut, de quelque manière que ce soit, engager la responsabilité de ADIDOM. Une fois la livraison effectuée, le Client assume seul les risques de perte, de destruction, d'avaries, de détérioration, et de façon plus générale, de tout risque de dommage du matériel.

**9.3. Réception du matériel :** Sans préjudice des dispositions à prendre le cas échéant vis-à-vis du transporteur, il incombe au Client de vérifier lors de la réception, la conformité des Matériels à la commande passée. En cas de non-conformité des Matériels doit être formulée, à peine de déchéance de toute action s'y rapportant, par tout moyen adapté dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception des Matériels. En cas de Matériels manquants dûment constatés par ADIDOM, ce dernier s'engage à fournir au Client les Matériels manquants. Tout retour de Matériels non-conformes doit faire l'objet d'un accord exprès entre ADIDOM et le Client. Les frais et risques afférents au retour desdits Matériels sont à la charge du Client. En tout état de cause, aucun retour ne sera accepté après un délai de sept (7) jours ouvrés suivant la date de livraison des Matériels concernés. Après examen par ADIDOM des Matériels retournés et en cas de non-conformité dûment constatée par ADIDOM, ADIDOM aura pour seule obligation, et ce à l'exclusion de tous dommages-intérêts, à son libre choix, de remplacer les Matériels non-conformes par des matériels conformes ou de procéder à la résolution de la commande concernée et de rembourser en conséquence le Client.

**9.4. Installation :** Dès lors que la réalisation de ce service est prévue expressément dans le devis, l'installation des Matériels sera assurée par ADIDOM à l'adresse indiquée par ledit devis. L'installation signifie uniquement le raccordement des Matériels avec l'installation informatique du Client. L'installation ne comprend aucune formation afférente à l'utilisation des Matériels. Le site d'installation devra être aménagé conformément aux normes définies dans la notice technique concernant notamment les raccordements réseaux, les branchements électriques, le conditionnement d'air, les revêtements de sols et les isolations techniques.

**9.5. Transfert des risques :** Les risques de perte ou de détérioration des Matériels ainsi que tous les dommages que ces derniers pourraient occasionner sont transférés au Client dès la remise des Matériels au transporteur ou dès la remise des Matériels au Client lorsque ADIDOM assure lui-même la livraison. Lorsque la livraison est assurée par un transporteur, les Matériels voyageront en conséquence aux risques et périls du Client. Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les Matériels commandés, au profit de ADIDOM, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, ADIDOM serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

**9.6. Transfert de propriété du matériel informatique :** De convention expresse, la propriété du matériel vendu par ADIDOM n'est transférée au Client qu'après paiement intégral du prix, des frais annexes et différentes taxes, afférents à la réalisation de la vente. A défaut de paiement à l'échéance, et sauf accord exprès des parties, ADIDOM est en droit de récupérer le matériel et d'engager la résolution de la vente sans que le Client ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice et prétendre à des dommages et intérêts. Tout acompte versé par le Client restera acquis au Prestataire à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client. Le Client ne peut, jusqu'à l'entier paiement du prix et sans l'accord exprès de ADIDOM, transférer des droits ni constituer de sûretés sur le matériel informatique, objet de la vente. Le Client ne pourra modifier en rien le matériel informatique qui lui est vendu jusqu'à l'entier paiement du prix prévu, sans l'accord exprès de ADIDOM. En cas de transformation ou d'incorporation de nouveaux éléments sur le matériel informatique, avant complet paiement du prix, le matériel transformé ou incorporé devient le gage de ADIDOM. Jusqu'au complet paiement du prix, le Client informera sans délai ADIDOM de toute mesure conservatoire et saisie pouvant être effectuées sur le matériel informatique, objet de la vente, afin de permettre au Prestataire de faire valoir ses droits dans les délais et formes requis.

**9.7. Garantie :** Le matériel vendu par ADIDOM sont couverts par la garantie de leurs fabricants ou distributeurs, en ce compris d'éventuelles garanties conventionnelles étendant la garantie légale, étant précisé que le Client s'adressera auxdits fabricants ou distributeurs pour mettre en œuvre la garantie des Matériels. Les conditions de cette garantie sont disponibles sur le site Internet du fabricant ou du distributeur des Matériels concernés. Il appartient au Client d'en prendre connaissance avant de passer sa commande auprès de ADIDOM.

## 10. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

### 10.1. Champ d'application

Depuis toujours ADIDOM collecte et traite les données de ses tiers (clients, prospects, fournisseurs, ...) dans le cadre exclusif de ses activités, pour des finalités légitimes et conformément à la réglementation et garantit les droits des personnes sur leurs données personnelles.

Les Conditions d'Utilisation des Données décrites ci-après détaillent comment ADIDOM utilise vos données et notamment vos données personnelles dans le respect du nouveau Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales d'Utilisation sont systématiquement communiquées à toute personne qui en fait la demande et sont consultables en permanence sur le site internet [www.adidom.fr](http://www.adidom.fr). Ces Conditions peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

### 10.2. Quelles sont les Données Personnelles collectées ?

ADIDOM collecte et utilise uniquement les données personnelles nécessaires dans le cadre de son activité professionnelle. Les différentes informations collectées sont :

- Coordonnées du Tiers : raison sociale, civilité, nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, e-mail, site web
- Coordonnées du ou des Contacts chez le Tiers : civilité, nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone, fonction
- Informations générales Clients et Prospects : code APE, nombre de salariés, nombre de postes informatiques, logiciels utilisés, fournisseur informatique actuel
- Comptes rendus de nos échanges

Dans le cadre de ses prestations et afin d'assurer le meilleur service à ses clients, ADIDOM est amenée à collecter et à stocker également certaines informations plus confidentielles concernant ses clients :

- Identifiants et Mots de passe (Accès internet, Messagerie, Accès réseaux, Accès logiciels ...)
- Copie des Bases de Données des logiciels de Gestion, Comptabilité, Paye... utilisés par le client - Copie des Données bureautique, photos... utilisés par le client

Ces données "clients" ne sont conservées que dans le but d'assurer les prestations de services et de maintenance dans le cadre de notre collaboration.

ADIDOM ne pourra nullement être reconnue responsable du contenu de ces données.

Dans le Cadre de ses activités commerciales, ADIDOM peut collecter les données personnelles de Tiers qui ne seraient pas encore client ou fournisseur.

ADIDOM ne collecte jamais de données relatives à vos origines raciales ou ethniques, opinions politiques ou religieuses ou concernant votre vie privée.

Les données personnelles peuvent être collectées directement auprès de vous ou obtenues de sources tierces dans le but de vérifier ou d'enrichir nos bases de données :

- lors de nos actions de prospection téléphonique
- lors de nos rendez-vous commerciaux ou techniques
- via le formulaire de contact de notre site internet
- via les annonces légales
- via des bases de données rendues accessibles par les autorités officielles
- via des bases de données rendues publiques par des tiers
- via les réseaux sociaux contenant des informations que vous avez rendues publiques

### 10.3. Comment et dans quel but sont utilisées vos données personnelles ?

ADIDOM utilise vos données personnelles dans les cas suivants :

- exécuter nos contrats et nos prestations de services
- apporter à nos clients un service de qualité et dans les meilleurs délais
- gérer la facturation et le suivi de nos ventes
- assurer un suivi de nos échanges commerciaux
- assurer un suivi de nos interventions techniques
- vous informer sur nos produits et nos services (appels téléphoniques, mailings, courriers ...) - mieux connaître vos besoins afin de vous proposer des solutions adaptées

### 10.4. – Où sont stockées vos données personnelles et Qui peut y avoir accès ?

ADIDOM stocke vos données personnelles uniquement dans ses locaux de Bourg en Bresse sur ses propres serveurs, ses postes informatiques ou ses supports de sauvegardes cryptées. L'accès aux locaux et aux serveurs de ADIDOM INFORMATIQUE est sécurisé : alarme, accès VPN, pare feu.

Seuls les salariés commerciaux, techniques et administratifs de ADIDOM peuvent avoir accès à vos données personnelles. Pour rappel, nos salariés sont contractuellement soumis au secret professionnel.

Toutefois ADIDOM se réserve le droit de pouvoir stocker une copie de vos données sur des plateformes de sauvegardes sécurisées situées dans l'Union Européenne et de préférence en France.

ADIDOM se réserve également le droit de transmettre vos données personnelles aux prestataires de services et sous-traitants réalisant des prestations pour son compte.

### 10.5. Quels sont vos Droits et Comment les Exercer ?

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de différents droits :

- Droit d'accès et portabilité : vous pouvez obtenir des informations concernant le stockage de vos données ainsi qu'une copie de ces données personnelles.
- Droit de rectification : vous pouvez exiger que ces données personnelles soient modifiées si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : vous pouvez exiger l'effacement de vos données personnelles dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.
- Droit à la limitation du traitement : vous pouvez demander la limitation de traitement de vos données personnelles.
- Droit d'opposition : vous disposez du droit absolu de vous opposer au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale.
- Droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement ou la communication de vos données personnelles, applicables après votre décès.
- Droit de retirer votre consentement : si vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles, vous avez le droit de le retirer à tout moment.

Vous pouvez à tout moment exercer les droits listés ci-dessus en contactant Mr CEYZERAT Pierrick, délégué à la protection des données pour ADIDOM:

par courrier SARL ADIDOM par téléphone 04.74.21.11.20  
6 bld Edouard Herriot 01000 Bourg en BRESSE par mail [rgpd@adidom.fr](mailto:rgpd@adidom.fr)

### ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ces CGV, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux du siège social de ADIDOM seront seuls compétents.